



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de BEAUMONT
Le Village – 07110 BEAUMONT
04 75 39 58 25
mairie-beaumont07@orange.fr

Compte rendu du Conseil Municipal Du 06 octobre 2021 à 20 heures

Présents : Agnès AUDIBERT, Aurélie BLAIN, Marianne PERAN-BINETTE, Tiffany RIEFA, Laetitia LOPEZ, Rémi RAMPON, Antoine WALDSCHMIDT, Pascal WALDSCHMIDT, Maud BISSLER.

Excusée : Martine PEYROU-MENEGAUX (donne pouvoir à Maud BISSLER)

Absent : Nicolas HOSTEIN.

Secrétaire de séance : Maud BISSLER

Date de CONVOCATION : Le 29 septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de participation financière pour le projet de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) de Miaille à Saint Mélaney

- Acquisition de parcelles à Issac

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

- Acceptation de chèque de remboursement

- Demande d'aide de l'ACCA de Beaumont

- Offres de concours AEP

- Nappe phréatique

- Actualisation des loyers communaux

- Emprunt Agence France Locale

- Modification de la délibération N°2021_041 (Mise en place du RIFSEEP)

- Questions diverses

- Acceptation de chèque de remboursement.

Remboursement d'un chèque de 76,83€ de Guiraud pour une facture payée 2 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Demande d'aide de l'ACCA de Beaumont

Concernant la mise en conformité de l'équarrissage, dont le montant des devis s'élève à 7 531€TTC, l'ACCA demande une aide en paiement de la facture de 3 600€TTC pour la partie maçonnerie.

Considérant la facture élevée, le conseil décide de participer à hauteur de 2 000€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Offres de concours AEP

Un habitant de La Roche demande un compteur d'eau à son gîte.

Le conseil accepte l'offre de concours et le chèque d'un montant de 800€.

- Nappe phréatique

Pascal présente le projet permettant à la commune de disposer d'une réserve d'eau de plus de 200m³ pour l'été. Celui-ci s'inscrit dans la transition écologique et est donc subventionné par l'État à hauteur de 50 %. Les 50 % restant seront financés par un emprunt. Le montant des devis s'élève à 84 519€HT (4 500€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, 31 709€ pour le terrassement, 23 670€ pour la pouzzolane, 24 640€ pour le réservoir).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les 4 devis.

- Actualisation des loyers communaux

Après en avoir débattu, le Conseil décide de reporter la délibération à la prochaine réunion.

- Emprunt Agence France Locale

En attendant le versement des subventions concernant les travaux du Thélème, un emprunt de 223 100€ à 0,15 % d'intérêts à taux fixe à l'AFL (société territoriale) est envisagé. Le déblocage des fonds est prévu le 20/10/2021 et le dernier remboursement le 20/09/2023. Cet emprunt nécessite une adhésion à l'AFL et dont le coût est de 9 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à l'AFL et l'emprunt.

- Modification de la délibération N°2021_041 (Mise en place du RIFSEEP)

La délibération prise le 04 juin 2021 étant incomplète, il convient de la préciser en ces termes : Sur la base du principe de parité avec les agents de la fonction publique d'État, et en l'absence de dispositions réglementaires pour ces derniers, le RIFSEEP doit être suspendu dès le début des congés de longue maladie, de longue durée ou pour maladie grave.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Principe de soutien à la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) de Miaille

L'ouverture de la MAM, prévue début 2022, nécessite une aide pour payer les loyers et les charges des 5 premières années de fonctionnement. Selon le plan de financement, cette aide sera dégressive. Le conseil accepte sur le principe à l'unanimité.

- Acquisition de parcelles à Issac

Le maire propose d'acheter les parcelles D596 et D654 à Issac, déjà d'intérêt général (poubelles, parking et future réserve incendie) pour un montant de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Questions diverses

Après constat d'un nombre important de chats sauvages dans certains hameaux, l'adhésion à l'association « Coup de pattes », qui s'occupe notamment de stériliser les chats sauvages, est envisagée.

Fin de séance : 22h30

Site internet de la Commune : www.pays-beaumedrobie.com page Beaumont

Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie peuvent le demander par courrier électronique : mairie-beaumont07@orange.fr

Ouverture de la Mairie au public : lundi , mercredi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 11h30